

■ DELÉMONT

La ville ne «lâchera» pas les communes qui quitteront la société Régiogaz

► **La ville de Delémont assure ne pas vouloir «lâcher» les autres membres de Régiogaz.**
 ► **Elle leur propose de collaborer** de manière bilatérale, à condition de l'imiter en quittant la société.
 ► **Cheffe du département de l'Énergie et des eaux, Murielle Macchi-Berdar ne portera pas plainte** pour diffamation, suite au Conseil de ville de la semaine passée.

Le feuilleton du divorce entre Delémont et Régiogaz, entériné la semaine dernière par le Conseil de ville, n'en finit pas. Il a été alimenté hier par un communiqué de presse du Conseil communal afin «d'apporter des précisions sur certains propos».

«Des surfacturations récurrentes sur plusieurs mois, de l'ordre de 300 000 fr. aux dépens de toutes les communes, ont sonné le glas des relations de confiance», écrit l'exécutif. Cette confiance était déjà entamée depuis un bout de temps, en raison de divergences liées

«à l'organisation et au fonctionnement opérationnel efficient de la société Régiogaz». «Le nouveau modèle, pourtant convenu par tous et prévu dès le 1^{er} janvier 2020, n'a jamais vraiment été respecté. Ces divergences n'ont malheureusement jamais pu être conciliées malgré de nombreuses tentati-

ves», détaille le Conseil communal, préférant se retirer de la société afin de se mettre à l'abri de «tout risque potentiel concernant la sécurité d'exploitation des réseaux».

L'exécutif delémontain relève que, dans ce dossier, il n'a eu qu'une seule préoccupation: l'intérêt des habitants de

toutes les communes membres. «Les offres déposées par Delémont permettaient, à qualité égale, des économies de l'ordre de 200 000 fr. par an au profit de ces collectivités et de leurs clients, mais cette option n'a pas été choisie par les partenaires.»

Pas de souci pour l'approvisionnement

Contrairement à certaines allégations, le Conseil communal assure que, suite à son retrait de la société, les utilisateurs de gaz de la capitale n'ont pas de souci à se faire pour leur approvisionnement. Du moins jusqu'en 2050, date à laquelle les énergies fossiles seront abandonnées, au terme d'une réduction progressive de la consommation, conformément à la Stratégie énergétique de la Confédération et aux accords de Paris.

L'exécutif affirme que, d'ici cette échéance, l'approvisionnement en gaz est également garanti dans les autres communes membres. D'ailleurs, la capitale leur propose de collaborer de manière bilatérale dans ce domaine, en leur mettant à disposition les prestations des Services industriels de Delémont. «En aucun cas, la ville ne souhaite «lâcher» ou

«abandonner» ces communes», indique le Conseil communal.

Mais pour pouvoir bénéficier des expertises de la capitale, une condition est posée: qu'elles quittent Régiogaz. «La balle est dans leur camp. Quelles que soient leurs décisions, elles seront respectées.»

Après la fragilisation de la société suite au départ de Delémont, n'est-ce pas lui porter le coup de grâce? Pas du tout, réfute Murielle Macchi-Berdar, conseillère communale en charge de l'Énergie et des eaux. «Nous nous sommes toujours battus pour que Régiogaz ne disparaisse pas. Nous voulons montrer que nous sommes sensibles à la si-

tuation des communes et leur offrir des choix», déclare l'élue.

L'exécutif profite du communiqué de presse pour mettre les points sur les i sur une autre question: la sortie de la capitale de Régiogaz ne s'est pas faite sur un coup de tête, sans consulter le Conseil de ville. «Le sujet a bel et bien été abordé dans les commissions communales concernées (n.d.l.r.: Commission de l'énergie et Commission de gestion et vérification des comptes), à plusieurs reprises depuis des années. Des solutions, autres que le retrait, ont été cherchées, en vain malheureusement.»

HÜSEYİN DINÇARSLAN

L'élue ne portera pas plainte

► **Murielle Macchi-Berdar voulait lire le procès-verbal du Conseil de ville de la semaine dernière, aux débats très mouvementés, avant de se décider à porter plainte pour diffamation. Elle l'a lu. Le PV démontre à la conseillère communale en charge de l'Énergie et des eaux que non seulement elle, mais aussi l'exécutif, ont été la cible d'attaques infondées. L'élue a toutefois décidé ne pas y donner de suites judiciaires. «Il y a des jugements de valeur inadmissibles de par la fonction de certaines personnes. Mais, forte de mes 15 ans d'expérience, j'ai pris de la hauteur pour comprendre que la bienveillance n'existe pas dans le débat politique. Je préfère conserver mon énergie pour la consacrer à l'avancement des dossiers communaux», explique-t-elle. »**



Après les discussions enflammées sur le retrait de Delémont de Régiogaz, le Conseil communal apporte des clarifications. ARCHIVES DANIELE LUDWIG